

De nouvelles dénominations

LA RÉFORME DU LYCÉE

ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE CLASSIQUEENSEIGNEMENT
SECONDAIRE GÉNÉRAL

À PARTIR DE 2017-2018

FORMATION
PROFESSIONNELLE
MODIFICATIONS
À PARTIR DE 2018-20191^{re} CLASSIQUE1^{re} GÉNÉRALE4^e ANNÉE DT2^e CLASSIQUE2^e GÉNÉRALE3^e ANNÉE DT3^e ANNÉE DAP3^e ANNÉE CCP3^e CLASSIQUE
▲ ORIENTATION3^e GÉNÉRALE2^e ANNÉE DT2^e ANNÉE DAP2^e ANNÉE CCP4^e CLASSIQUE
▲4^e GÉNÉRALE
▲1^{re} ANNÉE DT
▲1^{re} ANNÉE DAP
▲1^{re} ANNÉE CCP
ORIENTATION5^e CLASSIQUE5^e GÉNÉRALE5^e PRÉPARATOIRE6^e CLASSIQUE6^e GÉNÉRALE6^e PRÉPARATOIRE7^e CLASSIQUE7^e GÉNÉRALE7^e PRÉPARATOIRE

La réforme du lycée introduit de nouvelles dénominations.

L'enseignement secondaire (ES, dit « classique ») devient l'enseignement secondaire classique (ESC).

L'enseignement secondaire technique (EST) devient l'enseignement secondaire général (ESG).

Dans les deux systèmes, la numérotation des 7 années de scolarité est identique : les classes vont de la 7^e à la 1^{re}.

